

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Bures-sur-Yvette

Introduction

La mobilité des personnes est un enjeu majeur. La place dominante de l'automobile crée des problèmes de sécurité, de pollution, de bruit, d'espace et d'utilisation de fonds publics. Réduire la part de l'automobile dans les déplacements nécessite une politique en faveur des modes alternatifs, dont le vélo.

Ce questionnaire, élaboré par « MDB VELO à Bures », fait suite à l'importante mobilisation des buressois dans l'enquête « Parlons Vélo ».

Mesdames, Messieurs les candidat.e.s, engagez-vous !

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le Plan vélo de la ville élaboré en 2019 en concertation avec notre association a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional début 2020. Cette avancée incontestable doit maintenant se concrétiser par des aménagements circulations douces ambitieux et développés rapidement. Nous recommandons un budget communal minimum de 30 €/an et par habitant (hors subventions).*

Pensez-vous que le Plan vélo existant soit assez ambitieux ?

Quel budget communal prévoyez-vous de lui allouer ?

Envisagez-vous de vous doter d'une charte de qualité des aménagements cyclables ?

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

L'avis unanime des maires ayant témoigné au congrès de la FUB est qu'une politique vélo réussie se construit avec l'exigence des associations.

Allez-vous désigner un-e interlocuteur-trice vélo en mairie et mettre en place des comités réguliers ?

Etes-vous favorable à préciser la forme de ces comités en concertation avec les associations de cyclistes ?

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Ferez-vous en sorte que les technicien-ne-s de la CPS chargés d'études pour le Plan vélo ou de travaux de voirie soient formé-e-s aux spécificités de ce mode de déplacement (utiliser le référentiel CEREMA,...) ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer un réseau express vélo Le collectif vélo Ile de France appelle à la construction d'un Réseau Express Régional Vélo (RER V) constitué d'un maillage d'aménagements cyclables de qualité et continus pour tout Ile de France (<https://rerv.fr/>).

Le projet est basé sur quatre principes d'aménagement :

Continuité : Pour que les ponts et carrefours ne soient plus des obstacles insurmontables.

Capacité : Pour rouler en nombre, entre amis, collègues ou avec vos enfants et se doubler en toute

sécurité.

Effacité : Pour des déplacements à vélo confortables, sans arrêts et ralentissements incessants, avec une signalisation claire.

Sécurité : Pour que les débutants comme les cyclistes confirmés y soient à l'aise.

Est-ce que vous soutenez ce RER V et son extension dans la vallée de Chevreuse et en direction de Gometz et Limours ?

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Gif, Orsay, Les Ulis, Gometz, St Aubin... Le Plan vélo de la ville de Bures adopté en 2019 concerne essentiellement la commune de Bures. Les liaisons avec les communes voisines sont peu développées.

Quelles actions proposez-vous pour parvenir à créer des connexions entre le réseau cyclable de Bures et celui des communes voisines ?

Action n°6 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Les aménagements qui tendent à gêner, modifier, et limiter l'accessibilité et la connectivité des villes pour les cyclistes et les piétons sont appelés « coupures urbaines ». On en trouve plusieurs à Bures et son environnement comme le Rond point du 8 mai.

Prévoyez-vous de réduire les coupures urbaines, en vous appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives ? (cf. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Etes-vous favorable à repenser le plan de circulation pour avoir un centre ville apaisé et des quartiers ne servant plus de raccourcis aux véhicules motorisés ?

Action n°8 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Envisagez-vous d'interdire les poids lourds non équipés de ce type de radars ?

Action n°9 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Le passage à 30 km/h doit s'accompagner d'actions pour avoir un effet réel :

- Protéger les cyclistes en contre sens cyclables
- Favoriser et sécuriser les déplacements pour des personnes à mobilités réduites ou âgées ou parents avec poussettes par l'aménagement des trottoirs, création de trottoirs bas aux passages piétons, élargissement des trottoirs trop étroits
- Suppression des angles morts aux approches des passages piétons quitte à retirer des places de parking
- Mettre en place des radars pédagogiques
- Création de ralentisseurs ou de rétrécissements de la largeur de la chaussée avec by-pass cyclistes

Quelles actions prévoyez-vous pour rendre le passage à 30 km/h effectif ?

Action n°10 :

Transformer en zone piétonne une partie du centre-ville afin d'éviter qu'il soit emprunté par de nombreux véhicules souhaitant éviter la rue Kastler.

Le samedi matin, favoriser le passage des piétons du marché vers le centre-ville, par la création d'une circulation automobile alternée ou en sens unique de l'église jusqu'au marché et transformer de l'espace routier ainsi libéré en trottoir plus large.

Instaurer un dimanche par mois une journée sans voiture dans le centre de Bures comme c'est le cas dans Paris.

Quelles actions prévoyez-vous pour faire du centre ville une zone de rencontre favorable aux mobilités douces ?

Action n°11 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. En effet, entre les stationnements sauvages, les manoeuvres de gros véhicules et la vitesse, les abords des écoles sont devenus infréquentables par des enfants à pied ou en vélo. Occupons-nous vraiment de la sécurité des enfants :

Elaborer un plan de circulation pour les écoles et le collège de Bures afin de réduire les risques d'accidents et favoriser les mobilités douces pour l'accès des enfants à l'école.

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Quelles actions prévoyez-vous pour vous occuper de la sécurité des enfants aux abords des écoles ?

Action n°12 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement, par exemple mettre les places devant le stade Chabrat parallèles à la rue afin de créer une vraie piste cyclable du marché jusqu'aux écoles de la Guyonnerie.

Evaluer l'utilisation du parking de la Hacquinière qui n'est plus utilisé à sa pleine capacité.

Prévoyez-vous de mener une réflexion sur la place du stationnement auto ?

Serez-vous prêt à en diminuer leur nombre si un aménagement cyclable sécurisé le justifie ?

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de la Hacquinière, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Vous engagez-vous à faire le nécessaire pour faire couvrir le parking vélos longue durée de la gare de la Hacquinière ?

Action n°14 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Allez-vous poursuivre l'installation des arceaux à proximité des lieux de vie, des commerces, et le remplacement les "arrache roue" existants ?

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Poursuivrez-vous l'amélioration des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics ?

Action n°16 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Etes-vous favorable à imposer des normes de stationnement vélo ambitieuses lors de la modification ou révision du PLU ?

Quels moyens mettez-vous en place pour qu'une vérification de la qualité de leur mise en œuvre dans les demandes de permis de construire puisse être effectuée par les associations cyclistes ?

Action n°17 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutiendrez-vous les activités associatives autour du vélo et des circulations douces, notamment via le bulletin municipal ?

Action n°18 :

Mettre des locaux à disposition de l'association pour nos réunions et nos ateliers de réglage.

Pérenniserez-vous la mise à disposition de Maison de l'Ecologie et de la Transition aux associations cyclistes ?

Promouvoir une culture vélo**Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Prévoyez-vous de remplacer le critérium du jeune conducteur par le programme "savoir rouler à vélo" pour toutes les classes de CM2 ?

Action n°20 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Proposerez-vous le forfait mobilité durable aux agents municipaux pour leur déplacement domicile/travail ?

Envisagez-vous d'acheter des vélos électriques pour les déplacements professionnels des agents municipaux ?

Action n°21 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Etes-vous favorable à réactiver les pédibus et mettre en place le vélobus pour emmener les enfants à l'école ?

Etes-vous favorable à promouvoir et instaurer une fois par mois le déplacement en vélo pour se rendre à l'école/ au collège ?

Action n°22 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Vous engagez-vous à réprimer systématiquement le stationnement illicite sur les trottoirs et les aménagements cyclables ?

Action n°23 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Etes-vous favorable à communiquer autour du système vélo dans le journal de la commune, à l'occasion des différents événements sur la commune... ?

Pensez-vous mettre en place une cartographie à disposition de tous qui recense les itinéraires cyclables dans la commune ainsi que les connexions avec les villes voisines ?